

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2012 - Convocation du 30 novembre 2012

L'an deux mille douze le six du mois de décembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. ALBEROLA Laurent – Mme BARRAL Sandrine – MM CAZALIS Didier - CHAPON Thierry - DAUDE Claude – Mmes GUENIOU Patricia – NATHAN Lisbeth.....
Absents : FEUILLADE Samuel - HEYER Olivier - LAURENS Thérèse - ROCHETTE Julien donne pouvoir à Patricia GUENIOU.....
Secrétaire de séance : Claude DAUDE.....

Approbation séance du 30 octobre 2012 :

Monsieur le maire donne lecture de la séance du 30 octobre 2012. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 30 octobre 2012.

Décision Modificative n°2 (M14):

Monsieur le Maire propose la modification du budget de l'assainissement (M49) comme suit :

- En fonctionnement Recette Chapitre 704 + 1 536,56 €
Dépense chapitre 023 + 1 536,56 € (virement à la section d'investissement)
- En Investissement Recette Chapitre 021 + 1 536,56 €
(virement à la section d'exploitation)
Dépense chapitre 23 + 1 536,56 € (immobilisation en cours)

Après en avoir délibéré le conseil municipal

décide à l'unanimité

- d'approuver la Décision Modificative n °2 du budget assainissement (M49)

Décision Modificative n°2 (M49):

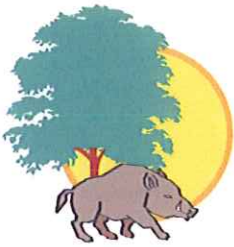
Monsieur le Maire propose la modification du budget de l'assainissement (M14) comme suit :

- En fonctionnement Recette compte 6573 - 129 €
Dépense compte 73921 + 129 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal

décide à l'unanimité

- d'approuver la Décision Modificative n °2 du budget assainissement (M49)



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

Question diverses :

- La rue privée desservant les lotissements « les Coulouvres » et « les Hauts des Coulouvres » se nommera « Impasse des Vignes » et le panneau de signalisation comportera la mention suivante : « Impasse des Vignes (Chemin Privé) ».
- La rue privée perpendiculaire à la rue de la Magnanerie se nommera « Impasse de la Magnanerie » et le panneau de signalisation comportera la mention suivante : « Impasse de la Magnanerie (Chemin Privé) ».

Fin de la séance 21h30.

Les conseillers,

Le maire,

